



## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : mortier ciment

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Disbon GmbH  
Roßdörfer Straße 50  
64372 Ober-Ramstadt

Téléphone : +496154710  
Téléfax : +49615471222  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@dr-rmi.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : +49615471202

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P313 Consulter un médecin.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
ciment Portland, produits chimiques

### Etiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1 266-043-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 90 - <= 100
cendres volantes, ciment Portland	68475-76-3 270-659-9 01-2119486767-17-	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

	XXXX		
--	------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.
- Moyens d'extinction inappropriés : Non applicable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Empêcher la poussière de se déposer et l'éliminer mécaniquement.  
Recueillir le produit déversé en évitant la formation de poussières et éliminer comme décrit en section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Même dilués des produits contenant du ciment peuvent provoquer des irritations.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Non applicable Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Ne pas entreposer près des acides.

Autres données : Les boues de ciment sont alcalines.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	VLE 8 hr	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission ( ou d'une autre ventilation appropriée).

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
délai de rupture : 240 min  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.  
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre  
Couleur : Donnée non disponible  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Non applicable  
pH : > 11,0

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non déterminé
Température de décomposition	: Non applicable
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
de l'air humide et de l'eau  
Sels d'ammonium

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques: Peut irriter le système respiratoire.  
Peut provoquer une irritation des muqueuses.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

---

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge après concentration, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir section 6-8

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
0 %  
< 1 g/l

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) 2015/830

## Disbocret 548 SPCC-Mörtel Grau

Version 2.2

Date de révision 26.11.2015

Date d'impression 14.01.2016

Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d'habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n'effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d'enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.

BE / FR